



LOUVIGNE

Bulletin N°29

juin 2009



Carnet d'adresses

Sommaire

Mairie
6, Place Saint Martin 02 43 37 30 94
mairie.louvigne@wanadoo.fr
Ouverture du lundi au vendredi de 14h à 18h

Bibliothèque
29, Grande Rue
Ouverture le mercredi de 15h à 17h

Salle des loisirs 02 43 37 81 54
Place des Sports

Salle des associations
29, Grande Rue

Animation jeunesse 02 43 37 35 93
Mairie d'Argentré
53210 ARGENTRE
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Restaurant scolaire 02 43 37 71 10

Agence postale 02 43 37 30 80
6, Place Saint Martin
Ouverture du lundi au vendredi du 15h à 18h

Garderie 06 35 90 35 48

Déchetterie Louvigné – Argentré - Soulgé
Route d'Argentré
Ouverture le
lundi 09h30 à 12h
mercredi 14h à 18h
jeudi 14h à 18h
vendredi 9h 30 à 12h
samedi 9h à 12h et 14h à 18 h

SAMU 15

Pompiers, protection civile
Appel d'un téléphone fixe 18
Appel d'un téléphone portable 112

Centre anti-poisons d'ANGERS 119

Gendarmerie 17

SAUR 0 810 811 190
90, rue Charles de Gaulle
53960 BONCHAMP LES LAVAL

ERDF 0 810 333 053

Pages

Le mot du Maire	2
Actualités municipales	3
Enfance, jeunesse	6
Laval-Agglomération	7
Vie associations	8
A votre service	15
Etat civil	15
Citoyenneté	15
Idées recettes	19
Un peu d'histoire	20
Le calendrier des manifestations	22





LE MOT DU MAIRE

Cette période de crise, qui touche plus ou moins certain(e)s d'entre nous, va engendrer des changements fondamentaux dans nos habitudes de vie, de consommation. Les aspects négatifs masquent pour l'instant les conséquences qui vont en découler. Quand on est au creux de la vague, il est difficile d'apercevoir l'horizon. Il faut espérer des jours meilleurs et considérer, dès à présent, qu'une telle crise peut avoir des effets bénéfiques sur notre société : retour à un ordre moral plus affirmé, plus de justice dans le domaine social et plus de rigueur dans les finances privées ou publiques, entre autres.

A la veille des « grandes vacances », je souhaite évoquer quelques points de notre actualité :

- Matériel informatique pour l'école,
- Traitement des espaces verts,
- Plan d'accessibilité de la voirie,
- Projets et travaux à court terme.

Matériel informatique pour l'école

Dans le cadre de son plan de relance de l'économie, l'Etat a alloué une somme de 520 000 € pour équiper les écoles rurales de la Mayenne en informatique.

La commune de Louvigné, pouvant prétendre obtenir 9 000 € d'aides de l'Etat (soit 80 % du montant de la dépense), a donc décidé d'équiper son école en matériel informatique : le choix sera fait par les enseignants. Cet équipement nouveau pourrait être opérationnel dès la rentrée 2009.

Traitement des espaces verts

Pour faire face à l'augmentation des surfaces à entretenir, tout en maîtrisant les dépenses en personnel ou en entretien matériel, le traitement des espaces verts peut évoluer vers des méthodes nouvelles ; il est possible de définir des niveaux différents d'entretien, du « très entretenu » au « plus naturel ». Le respect des nouvelles réglementations en matière d'utilisation de produits phytosanitaires nous invite à admettre un côté plus « sauvage », un « verdissement temporaire » ici ou là. C'est aussi préserver la planète en réduisant les consommations d'eau pour des arrosages souvent inefficaces, en diminuant les émissions de gaz carbonique par les engins et en préconisant des espèces florales vivaces et souvent oubliées.

Plan d'accessibilité de la voirie

La loi du 11 février 2005 prévoit qu'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics soit établi dans chaque commune. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible, aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement situées sur le territoire communal. Un diagnostic de l'existant va commencer et une première étape consistera à fixer « les axes de cheminement

prioritaires ». Tout ne se fera pas en un jour, ni en une année mais cette préoccupation existe.

Projets et travaux à court terme

Nous allons mener à court terme, avant fin 2009 si possible, les projets et travaux énumérés ci-dessous :

- Voirie, éclairage public
- lotissement de la Bourdigale,
- Rénovation réseau eau potable Route de l'Etang,
- Amélioration sécurité entrée école : rond-point - parking
- Enduit bicouche sur totalité Route de l'Etang avec aménagements visant à réduire la vitesse, et Impasse des Tourterelles.

Ne soyez donc pas étonnés de voir quelques chantiers s'ouvrir. Louvigné évolue et, pour le mieux-être durable, il faut accepter quelques désagréments passagers !

Profitez de vos vacances pour faire le plein d'énergies nouvelles et pour vous ressourcer.

Après un début d'année difficile, chacun peut espérer une rentrée plus optimiste.

Bonnes vacances à tous

J. B. Le Galliot
Maire
Juillet 2009



Actualités municipales

L'équipe municipale

Nouvel adjoint au Maire

Après la démission de Jean-Claude COQUELIN au sein de l'équipe municipale, le conseil municipal a élu Philippe VERON à la place de 3^{ème} adjoint au Maire.



Nouvelle organisation des commissions

Cet événement inattendu a nécessité une réorganisation et une réaffectation des différentes missions au sein du conseil municipal, résumées au vu de l'organigramme ci-après :

Création d'une nouvelle commission : commission d'accessibilité

La loi du 11 février 2005 dispose qu'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics doit être établi par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale au plus tard le 21 décembre 2009.

Afin de respecter ces dispositions, une nouvelle commission est créée au sein du conseil municipal pour travailler sur un schéma communal d'accessibilité.

Font partie de cette commission :

- . Jean-Bernard LE GALLIOT (Maire),
- . Sylvain LELOUP (adjoint),
- . Philippe VERON (adjoint),
- . Marie-Thérèse BOULVRAIS-CHAUVEAU (conseillère municipale),
- . Bernard ROUZIERE (Rue du Maine)
- . Marie-Ange GALOPIN (Le Bas Sarigné).

Cette commission doit dans un premier temps établir un état des lieux des espaces publics de la commune.

LAVAL AGGLO sera coordonnateur de cette étude diagnostic qui sera réalisé par un cabinet d'études unique pour les 20 communes.

Petite enfance – socio-culturelle

Ecole

Des petits travaux ont été accomplis au sein de l'école et notamment la mise en place de bancs sous le préau, et le traçage de jeux au sol dans la cour de l'école.



Choix du nom de l'Ecole

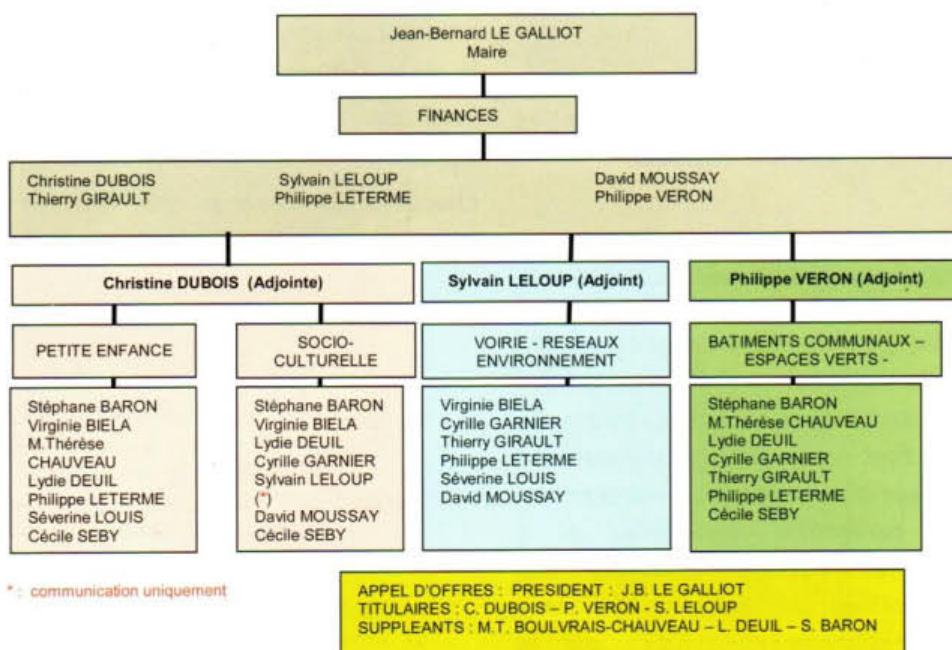
Un vote a été organisé pour le choix du nom de l'école. Chacun des membres du conseil municipal, du conseil d'école et de l'équipe enseignante, devait définir trois choix dans leur ordre de préférence suivant une liste de noms donnée en conseil d'école et établie suivant une enquête faite auprès des Louvignéens.

Aux termes de ce vote, il s'avère que le nom « **Le Grand Pré** », nom de la parcelle cadastrale où a été édifiée l'école a obtenu la majorité des voix.

Un panneau en inox découpé a été installé au-dessus du portail de l'école et sera dévoilé le 20 juin 2009.



Nouvelle organisation des commissions



* : communication uniquement



Garderie

Divers jeux ont été acquis pour la garderie ; un panier de basket a été installé dans la cour de l'école à côté du local de la garderie.



Le conseil municipal a également décidé de solliciter la subvention « amendes de police » qui peut financer 25 % des travaux.

Le programme de travaux s'élève à la somme de 85.026,75 € TTC avec la finition revêtement voirie en enrobé.

Impasse des Tourterelles

Le conseil municipal a sollicité également la dotation globale d'équipement pour financer une partie des travaux de voirie à effectuer Impasse des Tourterelles, qui s'élève à la somme de 4.972,37 € TTC. La DGE accordée s'élève à 658,00 €.



Cantine

Le lave linge arrivé en fin de vie a été changé. Devant la recrudescence du manque de respect envers le personnel, il a été décidé d'appliquer des sanctions immédiates en plus du maintien du permis à points.

Voirie - Réseaux

Route de l'Etang

6 personnes ont répondu au sondage paru dans le dernier bulletin municipal et le conseil municipal étudie les diverses propositions qui ont été faites avec les conseils de la DDE et de la prévention routière.

Sécurité de l'Ecole

En attendant l'aménagement de la desserte de l'école prévue pour la rentrée prochaine, deux passages pour piétons ont été dessinés.

Le conseil municipal sollicite la dotation globale d'équipement exercice 2009 pour financer les travaux de voirie de la Place des Sports pour sécuriser l'entrée de l'école. La DGE peut financer 35 % des travaux. La DGE accordée pour ce projet s'élève à 21.000,00 €.



totalise un coût restant à la charge de la commune après imputations des diverses subventions, de 435.945,38 € TTC.

Le projet de la 3^{ème} tranche de l'école est aussi terminé et globalise un coût restant à la charge de la commune de 278.074,00€ TTC.

Les différents comptes approuvés à l'unanimité font ressortir un excédent aux comptes de fonctionnement de 139.449,17€ et un déficit aux comptes d'investissement de 104.505,88€. Le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat de la section d'exploitation en recette de la section d'investissement pour 104.505,88 € et d'affecter en report sur le budget 2009 la somme de 24.943,29 € à la section fonctionnement.

Budget 2009

Il faut rappeler ici que la Commune de LOUVIGNE, a participé au recensement de la population en janvier et février 2005 : 774 habitants ont été comptabilisés. La commune se développant, deux recensements complémentaires en 2005 et 2007 ont été faits pour comptabiliser 1047 habitants.

Le recensement général de la population sert notamment de base à la détermination des différentes dotations allouées par l'Etat et la Communauté d'Agglomération de LAVAL à la commune.

Par courrier du 09 décembre 2008, l'INSEE informait la commune de la nouvelle population légale qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 qui est de 826 habitants au lieu de 1047 habitants.

De ce fait, la diminution des dotations à la commune entre 2008 et 2009 s'élève à environ 40.000 €.

Les taux d'imposition n'ayant pas été augmentés depuis 1990 et devant la diminution des dotations, le conseil municipal a décidé d'augmenter les différents taux d'imposition 2009, pour les porter à :

Taxe	Taux communal en 2008	Taux communal en 2009	Moyenne des taux départementaux en 2008
taxe d'habitation	15,80 %	16,56 %	16,09 %
taxe foncière	22,50 %	23,62 %	24,09 %
taxe foncière non bâtie	37,50 %	39,37 %	41,83 %

Jardin des Capucines

Afin de simplifier le passage du camion d'enlèvement des ordures ménagères dans le lotissement dénommé « le Jardin des Capucines », l'Impasse des Pâquerettes et l'impasse des Myosotis étant à sens unique, les deux impasses ont été reliées pour ne faire qu'une rue, dénommée la « rue des myosotis ».

Espaces verts – Bâtiments communaux

Chaudière de l'ancienne Mairie

Dans le précédent bulletin municipal, une annonce avait été faite concernant la vente de la chaudière de l'ancienne Mairie. Une seule personne s'est manifestée et la mairie a accepté l'offre faite au prix de 300 €.

Finances

Compte administratif 2008

Le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs de 2008 et a ensuite voté les budgets prévisionnels pour l'année 2009, lors du conseil municipal du 25 mars 2009.

L'approbation des comptes administratifs fait ressortir le bilan définitif de la construction de la Mairie et celui de la réalisation de la 3^{ème} tranche du groupe scolaire.

Le projet de la Mairie est terminé et



Il ressort du budget les grandes lignes suivantes :

Subventions aux associations 2009

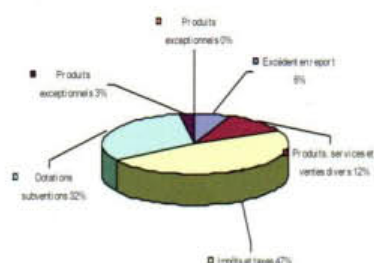
Culture, Sports, Loisirs, Ecole	
Association Gymnastique Volontaire	300,00 €
Association foot	1900,00 €
Association tennis de table	280,00 €
Association VTT	300,00 €
Comité animation Louvigné	850,00 €
Comité de jumelage	826,00 €
Ass. sportive et culturelle : Ecole	4057,00 €
Social, Solidarité	
ADMR Argentré	250,00 €
ADDM Laval :	386,00 €
UDAF Laval	166,00 €
Banque alimentaire Laval	50,00 €
SPA Laval	40,00 €
FDGP et ADPEA Laval	93,00 €
Divers	
C.A.U.E	70,00 €
ADAVIP	50,00 €
Asso Pompiers d'Argentré	300,00 €
La prévention routière	82,00 €
Comice agricole Argentré	50,00 €
Asso Jeunes Agriculteurs	30,00 €
TOTAL	10 080,00 €

RECETTES

Excédent en report 34943 €

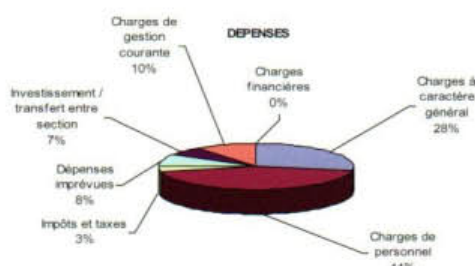
Produits, services et ventes divers

Redevances cantine scolaire	39000 €
Redevances garderie	11000 €
Remboursement par la Poste, emploi poste	17000 €
Impôts et taxes	278795 €
Contributions directes	194590 €
Attribution laval agglo	74205 €
Taxes additionnelles sur mutations immobilières	10000 €
Dotations subventions	183911 €
Autres produits de gestion	15000 €
Produits exceptionnels	300 €
Total recettes	580790 €



DEPENSES

Charges à caractère général	160400 €
Repas cantine	30000 €
Energie – Electricité	22000 €
Combustibles (salle des fêtes, école, mairie)	15000 €
Entretien terrains (terrain de foot, espaces verts ,...)	5225 €
Entretien bâtiments communaux	10000 €
Entretien voies et réseaux	10000 €
Charges de personnel	255965 €
Impôts et taxes	20003 €
Investissement / transfert entre section	47448 €
Charges de gestion courante	37950 €
Charges financières	58924 €
Charges exceptionnelles	100 €
Total dépenses	580790 €



Personnel communal

Départ à la retraite d'Odette CLAVREUL
Départ d'Odette CLAVREUL... Arrivée de Sandra GARRY...

Occupant le poste de secrétaire de mairie depuis un peu plus de 35 ans, Odette CLAVREUL a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée. Au cours de sa carrière, elle a exercé ses fonctions sous les différents mandats de trois maires successifs : Messieurs André CRIBIER, Claude LANDELLE, et Jean-Bernard LE GALLIOT.



En perpétuelle situation d'évolutions sur les plans techniques, administratifs, législatifs, elle a dû faire preuve de capacités d'adaptation aux équipes municipales qui se sont succédé et acquérir les compétences multiples pour exercer ce métier.

A l'aube de ce temps de repos bien mérité, nous lui souhaitons une bonne retraite active et lui disons encore MERCI pour son action, dans sa globalité, au service de la commune.

Sandra GARRY assure la relève depuis mars 2009. Après avoir acquis une bonne expérience dans cette profession, essentiellement à BOUESSAY, commune du sud mayennais, Sandra GARRY secondée par Sylvie GANDON, s'acquittera, n'en doutons pas, des multiples tâches dévolues à une secrétaire de mairie avec professionnalisme et sérieux. Bienvenue à LOUVIGNÉ !

Divers

Adhésion à l'association des communes traversées par la Ligne à Grande Vitesse

Le 07 mars 2009 a été créée à Laval une association regroupant les communes qui seront traversées par la Ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays de la Loire. Le but de cette association est de faire reconnaître par les pouvoirs publics les préjudices fiscaux, environnementaux et socio-économiques que vont subir ces communes et d'obtenir une juste compensation financière.

Notre commune étant concernée par le passage de la ligne LGV, le conseil municipal a décidé de faire adhérer la commune à ladite association.

Fleurissement de la commune



Les efforts de la commune consentis sur le fleurissement et ses aménagements pour rendre le paysage plus agréable ont été récompensés en 2008 par l'obtention d'un 4^{ème} prix départemental dans la



catégorie des villages fleuris de moins de 1000 habitants.



Remerciements pour cette distinction aux agents communaux pour leurs travaux tout au long de l'année et aux bénévoles qui interviennent lors des plantations.



Remise des prix à Montsûrs le 25 avril 2009

Contrat enfance jeunesse

Le Contrat Enfant Jeunesse a été signé entre les communes d'Argentré, Louvigné, Soulgé et la C.A.F. ainsi que la M.S.A. pour une durée de 4 ans (01/01/2008 – 31/12/2011).

Il contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. De multiples activités sont proposées, selon des tranches d'âges, pendant les vacances scolaires.

En 2008, l'aide financière de la CAF et de la MSA était de 55,22 %. En 2011, elle atteindra 46,38 % ce qui engendre une dépense croissante pour les 3 communes. La charge des communes se répartit comme suit :

- Argentré	62 %
- Louvigné	16 %
- Soulgé	22 %

Une réflexion avec les 3 communes est en cours pour améliorer le service à la population, notamment afin de mettre en place une organisation qui puisse mobiliser les jeunes (pré-ados et ados).



BILAN VACANCES FEVRIER 2009

Fréquentation :

1^{ère} semaine : 200 journées/enfant

2^{ème} semaine : 172 journées/enfant

Budget global : 15 986 € (dont 542 € à la charge de Louvigné)



BILAN VACANCES AVRIL 2009

Fréquentation :

1^{ère} semaine : 242 journées/enfant

2^{ème} semaine : 97 journées/enfant

Budget global : 15.059 € (dont 707 € à la charge de Louvigné).



CCAS (comité communal d'action sociale)

Le repas a eu lieu le 28 février 2009. Moyennant une participation 54 personnes ont bénéficié du repas confectionné par les membres du CCAS et surtout par Mesdames Martine MONNIER, Bernadette LOLLIVIER et Marie-Paule MENARD. Les recettes sont reproduites en fin de bulletin.

Pendant le repas, les convives ont pu apprécier une animation danse présentée par Chloé, Lucie et Pauline à la grande satisfaction de tous.



CCAS, 28 février 2009

CONTACT SERVICE JEUNESSE – Mairie d'Argentré

☎ 02 43 37 35 93

Site internet : <http://argentre.fr/oxyjeunes>



Laval Agglo

Argent de poche

Bilan vacances de Pâques :

- 10 jeunes ont participé à l'opération :
- travaux de peinture à la Salle des Loisirs et à la Garderie
 - traçage de jeux sur la cour de l'école
 - réfection du parking à vélos de l'école
 - désherbage manuel



L'opération argent de poche sera renouvelée du 13 au 17 juillet pour des travaux de désherbage et nettoyage de la Chapelle de la Doyère. Si des jeunes (tranche d'âge 16-18 ans) sont intéressés par la formule, qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître en mairie.



Commissions

Laval Agglomération

La répartition des commissions à Laval Agglomération ayant été revue entre les conseillers municipaux, les missions de chacun sont :

Communauté d'Agglomération de Laval

2 titulaires : Jean-Bernard LE GALLIOT
Christine DUBOIS

suppléant Séverine LOUIS

Commission emploi et développement économique

Séverine LOUIS

Commission environnement

Virginie BIELA

Commission ressources

Christine DUBOIS

Commission aménagement

Lydie DEUIL

Jean-Bernard LE GALLIOT

Commission prospective

Cécile SEBY

Commission innovation

Thierry GIRAULT

Commission loisirs

Christine DUBOIS

Commission Administration générale

Cyrille GARNIER

Commission habitat

Sylvain LELOUP

Cinéma en plein air

Une date à retenir :

Vendredi 3 juillet 2009

Laval Agglo organise dans le cadre du dispositif « Passeur d'images », une soirée de cinéma en plein air à Louvigné



**PUISQUE
NOUS
SOMMES
NÉS**

Date de sortie : 04 Février 2009, film français, brésilien réalisé par Jean-Pierre Duret, Andréa Santana, d'une durée de : 1h 30min.

« Dans la région du Nordeste au Brésil, la population vit dans un dénuement extrême.

Deux garçons de 14 et 13 ans vivent près d'une immense station-service surréelle. L'un y cultive le rêve de devenir camionneur en y faisant de petits boulots; l'autre y mendie à temps perdu. Les documentaristes s'immiscent de plain-pied dans cette réalité incroyable et esquissent le quotidien de ces deux jeunes hommes tombés sous le charme d'une modernité chimérique. »

**La séance est gratuite
et commencera à 22 heures 30 sur le
terrain d'entraînement de foot, derrière
l'école (prévoir un vêtement chaud).**

**RDV à 20h30
pour un pique-nique sorti du sac**

Compostons individuellement

La communauté d'agglomération de LAVAL vous aide à financer l'achat d'un composteur individuel par le versement d'une **subvention forfaitaire de 20 €**.

Cette aide est valable pour tout composteur quels que soient son volume et sa nature (bois, plastique ...).

Comment faire ?

- Se rendre auprès d'un magasin de votre choix : jardinerie, coopérative, grande surface ...

- Acheter le composteur et faire établir une facture à votre nom
- Envoyer la facture originale et un R.I.B. à :

**Laval Agglomération,
service environnement déchets
BP 0809
53008 LAVAL CEDEX**

Pourquoi composter ?

Pour valoriser vos déchets : une chose utile ne doit pas être jetée si elle peut encore servir

En effet, le compostage permet d'inoculer le sol de milliards de micro-organismes dans le but :

- d'améliorer la structure du sol, en stimulant la formation d'agréats (hyphes fongiques, mucilages microbiens).

- d'augmenter dans certains cas la résistance aux maladies (compétition, résistance induite, antibiose, etc.).

- de stimuler la microflore indigène du sol en lui fournissant une source de nourriture.

- Pour valoriser les ressources et réduire de plus de 40% le volume de déchets.

- Pour réduire la pollution

- Pour produire un amendement organique de qualité pouvant être utilisé dans les plates-bandes, le jardin ou sur la pelouse pour en améliorer le sol.

Enfin, le compostage permet de retourner à la terre ce qu'elle a produit.

Comment composter ?

Composter, c'est avant tout trier et recycler chez soi tous les déchets biodégradables de la maison et une partie des déchets verts.

Les composteurs sont destinés à accueillir les **déchets de jardins** : les tontes de pelouse, les fleurs et plantes fanées, les feuilles mortes, les branchages, petites tailles de haies et écorces, et les **déchets de cuisine** : les épluchures de légumes et de fruits, les coquilles d'œufs pilées, le marc de café, les filtres, les sachets de thé et de tisane, les cendres, l'essuie-tout, les restes de repas : pain rassis, laitages, riz, pâtes... Il est recommandé d'éviter d'y mettre certains déchets comme les restes de viande, les coquillages, les litières pour animaux, les végétaux résistants, les mauvaises herbes montées en graine.





Vie des associations

Contact des associations

ASSOCIATION	PRESIDENT(E)	ADRESSE	TELEPHONE
A.F.N	Jean-Claude LEROUGE	Le sillon – LOUVIGNE	02 43 02 74 93
Association des Parents d'élèves de l'école Publique	Yvan Clavreul	La Petite Gaudinière LOUVIGNE	02 43 37 33 73
Association Sportive Football	Auguste DUVAL	Marbois – LOUVIGNE	02 43 37 36 63
Association Sportive Tennis de Table	Roland BEZIER	33 logis du pré de la Fontaine - LOUVIGNE	02 43 37 37 98
Association Sportive Tennis	Christophe METAYER	8 route de l'Etang – LOUVIGNE	02 43 98 89 43 06 87 38 94 33
Association Sportive Gymnastique volontaire	Annick TREMBLAY	Les petites Pensées – LOUVIGNE	
V T T	Jacky FUMOLEAU	21 domaine des charmes – LOUVIGNE	02 43 37 38 92
Association Sportive et culturelle de l'école Publique	Gwenaël POISSON	Ecole Publique – 29 grande rue – LOUVIGNE	02 43 37 31 44 02 43 90 94 48 (domicile)
Club de l'amitié	Robert LETERME	20, Grande rue – LOUVIGNE	02 43 37 33 07
Association Récréa – Scrypt	Caroline BREARD	Domaine des charmes – LOUVIGNE	09 50 79 38 35
Comité de Jumelage	Olivier BENARD	10 impasse des Bolets – ARGENTRE	02 43 02 03 73
Comité d'Animation	Stéphane FOUILLEUL	Route de l'étang – LOUVIGNE	02 43 37 37 62
Comité Communal M.A.M	Roland BLOT	1 résidence la Porte – LOUVIGNE	02 43 37 33 75
Aide à Domicile en Milieu Rural	Marie Ange GALOPIN	Le Bas Sarigné – LOUVIGNE	02 43 37 37 80
	Mireille LANGLAIS	20 Grande Rue – LOUVIGNE	02 43 37 33 07
A.L.P.L	Jean-François CARRIC	Le Clos Saint Martin – LOUVIGNE	09 51 30 11 45
Rêve d'Etoiles	Christine GARRY	Le Hameau du Palis- ARGENTRE	02 43 02 37 69
Théâtre	Roland SEBY	2 route de l'étang- LOUVIGNE	02 43 37 84 56
Association des jeunes de Louvigné	Vincent BOURDOISEAU	2 résidence la Fontaine – LOUVIGNE	02 43 01 69 95 06 70 66 45 36



Association de tennis de table

La saison de la D5 se termine. Les matchs reprendront d'octobre 2009 à mai 2010

Les entraînements commenceront en septembre.

Vous pouvez passer nous voir aux entraînements le mardi soir.

Si vous êtes intéressés,

Vous pouvez contacter le président :

Roland BEZIER

33 logis du pré de la fontaine

53210 LOUVIGNE

Tel : 02 43 37 37 98

L'Association vous souhaite de bonnes vacances.

Le Bureau

Association Rêves d'Etoiles

L'association Rêves d'Etoiles est composée de parents d'élèves de l'École de Musique et de Danse Maurice Ravel, elle-même gérée par le SIVU. Cette année, 238 danseuses étaient inscrites, réparties sur 18 groupes en Jazz et Classique, évoluant en cours « Eveil » (à partir de 5 ans) jusqu'aux cours élémentaires 1^{ère}, 2^{ème} année, voire 15^{ème} année !!... pour les plus fidèles élèves. Sans oublier les cours pour adultes ouverts à tous.

Comme de coutume, l'année se clôture avec la présentation d'un gala l'avant dernier samedi de juin, dont les chorégraphies et la mise en scène sont assurées par notre professeur de danse : Marie-Danielle MOUETAUX. Cette année, « La Ville » était à l'affiche.

A la demande de Monsieur TURCANT, Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse Maurice Ravel, il a été organisé, pour la première fois, une avant-première le vendredi 19 juin. Ceci afin de vous faire partager davantage le savoir-faire et la passion des danseuses pratiquant depuis au moins 8-10 ans. Nous saluons la motivation des élèves et de notre professeur. Elles ont toutes répondu présentes aux cours

supplémentaires dispensés durant les congés scolaires de février et Pâques.

L'association Rêves d'Etoiles adresse un grand merci à toutes les personnes qui ont généreusement donné de leur temps pour l'achat et les coupes de tissus, l'élaboration des patrons, la fabrication des accessoires, l'encadrement dans les coulisses, lors des répétitions et bien d'autres choses encore...

Si vous souhaitez mettre à profit votre talent de couturière et/ou nous aider dans l'organisation du gala annuel, vous serez les bienvenus. Pour cela, contactez :

- **Christine GARRY**, présidente, 9 Le Hameau du Palis - 53210 ARGENTRÉ, garrygougeon@orange.fr
Tél. 02.43.02.37.69

- **Céline GERBOIN**, vice présidente, 14 rue des Tisserands - 53260 ENTRAMMES,
celine.gerboin@orange.fr

Tél. 06.74.20.14.37



Venez nombreux assister à notre assemblée générale le **13 novembre 2009, à 20 h 30**, en la salle des fêtes d'Argentré. Vous pourrez, à cette occasion, voir l'exposition de photographies du gala du 20 juin 2009, acheter le DVD de cette même représentation si vous le désirez, ou acheter les costumes de scène de vos enfants.

D'ici là, tous les membres du bureau vous souhaitent de bonnes vacances et vous donnent rendez-vous à la rentrée de septembre.

Association de tennis de LOUVIGNE

L'association de tennis de Louvigné organise un tournoi amical le **6 septembre** prochain. Les matchs se dérouleront toute la journée sous forme de match en double et/ou en simple.

Un barbecue est prévu pour se restaurer organisé par les membres de l'association pour la somme de 5€ par adulte et 2.50€ par enfant.

Un bulletin d'inscription sera prochainement déposé dans les boîtes aux lettres. Il sera à remettre à :

Christophe METAYER,

8 route de l'étang

Ou à

DUBOIS Alain,

27 logis Pré de la Fontaine.

VENEZ NOMBREUX

Christophe Métayer

Président de l'Association de tennis

02.43.98.89.43

06.87.38.94.33

AS LOUVIGNE FOOTBALL

La saison 2008-2009 est maintenant terminée.

L'Equipe A se maintient en DRH et termine à la 10^{ème} place. L'absence de quatre titulaires pour raisons professionnelles pendant deux mois a porté préjudice aux résultats avec autant de défaites. Il a fallu le retour de trois d'entre eux ainsi que la présence de joueurs vétérans (Patrice GAULTIER et Loïc FOURMOND) pour obtenir trois victoires à suivre et pas des moindres puisqu'il s'agissait des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} du groupe.

L'Equipe B, malheureusement, a vécu une saison très difficile. Après avoir obtenu la montée la saison dernière, elle retrouve la 3^{ème} division. Après la formation d'une équipe Vétérans, nous savions qu'il était impossible de se maintenir. Cette équipe mise en place a permis de retrouver certains de nos anciens joueurs et aussi la signature de nouveaux habitants de LOUVIGNE.



L'Equipe 18 ans en entente avec ARGENTRE n'a pas fini la saison : le club de l'US ARGENTRE ayant des problèmes d'effectif en seniors a déclaré un forfait général pour la fin du championnat.

Pour la prochaine saison, tous les jeunes de LOUVIGNE, la plupart passant en seniors, ainsi que quelques 18 ans resteront au Club pour jouer ensemble dans la même équipe.

L'Equipe 13 ans en entente avec ARGENTRE termine 7^{ème} sur 8 en 3^{ème} division 1^{ère} phase. En 2^{ème} phase de la 4^{ème} division, elle a obtenu de meilleurs résultats se classant 3^{ème} sur 9.

Les Benjamins après être montés en Départementale ont assuré de bons matches à ce niveau.

Les Poussins ont aussi réalisé de bons résultats en Championnat Inter-secteur.

Les Débutants ont participé à plusieurs plateaux sur le secteur chaque samedi.

Pour la saison prochaine, vous pouvez inscrire vos enfants s'ils sont nés avant le 31/12/2004.

Bonnes vacances à tous.

Le Bureau

COMITE D'ANIMATION DE LOUVIGNE

**COMITÉ D'ANIMATION
DE LA COMMUNE DE
LOUVIGNÉ**

Les activités de notre association poursuivent leur petit bonhomme de chemin !

FETE COMMUNALE

La fête communale du 13 juin a permis aux nombreux boulistes de participer au traditionnel concours de pétanque et aux amateurs de cartes de jouer à la belote. Une exposition des objets réalisés tout au long de l'année au cours de séances « ateliers créatifs » a suscité des « oh ! » d'admiration et d'envie !

Une innovation cette année : une SOIRÉE « CODE DE LA ROUTE » a été organisée en mai dernier avec le concours de l'Auto Ecole Moulinet de BONCHAMP. 60/70 participants, dont de nombreux jeunes, ont « planché » sur une série de diapos et ont suivi avec beaucoup d'intérêt les corrections... M. MOULINET a fait quelques rappels à la réglementation car les points peuvent s'envoler très vite : conduite en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants, « stop » et/ou feu rouge non respectés, franchissement de ligne continue, ceinture de sécurité non attachée, téléphone au volant, vitesse, etc... ; etc... ; M. Moulinet a fait remarquer qu'il a en moyenne deux personnes par mois qui doivent re-passer leur permis car elles n'ont plus de points ! Il a également recommandé de respecter le code de la route et de changer nos comportements, surtout quand le capital points est entamé !

ATELIERS CREATIFS

Un nouveau programme sera proposé à la rentrée. Toute suggestion est la bienvenue !

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la responsable -

Patricia HOUDAYER

☎ 02 43 37 86 39.

RANDONNEES PEDESTRES



Rochefort-en-Terre, vous connaissez ?

C'est une des communes les plus réputées de Bretagne, une très jolie « petite cité de caractère » nichée au cœur du Morbihan, qu'ont découvert cinquante randonneurs le 7 juin.



Ils ont effectué un parcours de 18/20 kms dans un environnement exceptionnel composé de barrières de schiste parsemées de bruyères et d'ajoncs, parcours ponctué de jolis dessins réalisés sur ardoises.



Cette journée de randonnée très réussie s'est déroulée dans la bonne humeur, sans esprit de compétition, sous la pluie le matin et le soleil l'après-midi. Elle s'est terminée par la visite de ce village pittoresque situé sur un éperon rocheux, entre la forêt de Brocéliande et la basse Vilaine, Malestroît et la Roche Bernard.

Les randonnées sont ouvertes à toutes et tous ; elles ont lieu chaque



2è dimanche du mois, (départ à 14H Place Saint-Martin à Louvigné) ; chaque année, le programme prévoit une randonnée à l'extérieur (dans un rayon de 200 km, permettant un aller-retour dans la journée), ainsi qu'un week-end (départ samedi début après-midi et retour dimanche soir).

N'hésitez pas à faire part de vos propositions à la secrétaire - Colette HOUDAYER ☎ 02 43 37 36 95.

Calendrier des prochaines randonnées :

- **12 et 13 septembre** : Week-end à Moncy (Orne)
☞ c'est complet !
- **11 octobre** : Renazé (12 km)
- **08 novembre** :
Montsûrs/Gennes (12 km)
- **13 décembre** : Plan d'eau à Changé (10 km)

SCRABBLE

Ce jeu de lettres où « chacun a son mot à dire » se tient chaque mardi à 20 H 30 à la maison des associations.

C'est un moment de détente, où chacun(e) peut enrichir son vocabulaire ou améliorer sa conjugaison !

Vous pouvez joindre Danièle OGER pour de plus amples renseignements - ☎ 02 43 37 31 15.

VAISSELLE

Il est possible de louer de la vaisselle auprès de Charles Marteau - ☎ 02 43 37 84 86 - aux tarifs suivants :

- couverts 0,20 €
(assiette, verre, cuiller, fourchette, tasse)
- table et banc 2,50 €
- barbecue 5,00 €

DATES À NOTER

- SOIRÉE **CHOUROUTE**
samedi **19 septembre 2009**
- SOIRÉE **ANIMATION NOËL**
avec l'Association des Parents d'Elèves
samedi **12 décembre 2009**
- SOIRÉE **ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS**
et **VŒUX AUX ASSOCIATIONS**
samedi **09 janvier 2010**

VTT

Bonjour à tous,

Nous formons un groupe d'une vingtaine de Vttistes passionnés, de tout niveau et de tout âge, résidant pour la plupart à Louvigné (bien sûr), mais aussi de Forcé, l'Huisserie, Soulgé/Ouette, St Jean/ Mayenne et même St Pierre La Cour



Ce groupe roule principalement le dimanche matin à des heures et des endroits définis auparavant.

Ensemble, nous organisons des événements sportifs (randonnées vtt, sorties inter club), mais aussi des événements festifs .

En effet, les 25 et 26 Avril derniers, l'association Louvigné VTT a organisé un week-end découverte .

Nous voulions que tout le monde (femmes, hommes & enfants) se découvre ou se redécouvre à l'occasion d'une soirée Repas animée par un DJ. Mais ce n'est pas tout, nous avons également réservé l'acrobanc à Forcé pour le dimanche après-midi.

Super week-end.....

Faire partie d'une association c'est aussi et avant tout, prendre du bon temps et s'amuser ensemble.

Les membres du club ont le plaisir de vous informer que de nouveaux maillots sont en projet.

Rouler en pleine nature est un moment privilégié pour évacuer le stress et les soucis de la semaine. Nos caractéristiques : simplicité et convivialité .

A vos agendas, rendez-vous le **18 Octobre 2009** pour notre randonnée VTT.

Toutes les personnes intéressées par la pratique du VTT en groupe sont les bienvenues.

Pour tous renseignements contacter :

Jacky FUMOLEAU dit Djack pour les vttistes
21 dom des charmes
53210 LOUVIGNE

02.43.37.38.92
jackyfumoleau@wanadoo.fr

ACADEMIE LYRIQUE DES PAYS-DE-LOIRE (A.L.P.L)

Un an après sa création, l'**Académie lyrique des Pays-de-Loire (A.L.P.L.)** compte plus de quatre-vingt dix membres qui ont pu assister à cinq concerts :

- dans les jardins du Clos saint-Martin, le 30 août 2008 (concert des élèves de la master class)

- au Théâtre de Laval, le 20 septembre (Michele Nigro, soirée d'ouverture de la Saison 2008-2009)

- à l'église Saint-Martin de Louvigné, le 20 décembre (concert de Noël)

- toujours à l'église de Louvigné, le 25 avril (récital Puccini, Nadia Vezzu)

- à l'église Saint-Blaise de Bonchamp, le 13 juin (récital d'art sacré, avec Aurélia Legay et Stéphane Malbec Garcia).

Parallèlement aux activités de l'Association, Michele Nigro continue à dispenser des cours de chant et il arrive certainement aux habitants de Louvigné qui traversent la place Saint-Martin pour se rendre à la mairie ou à la poste d'entendre parfois le son du piano qui



accompagne les voix au travail...

L'association mettra à profit l'interruption de l'été pour poursuivre ses discussions avec la Ville de Laval, l'Agglomération de Laval et la Ville de Mayenne pour sa saison 2009-2010. Six soirées seront programmées, d'octobre 2009 à juin 2010, dans des lieux aussi variés que le Château de Hauterives à Argentré, le Théâtre de Laval, le Musée de Laval, le Théâtre de Mayenne, les Angenaises à Bonchamp (ou les Ondines à Changé).

Comité de JUMELAGE ARGENTRE - BABENHAUSEN



Berlin : objectif atteint !

Développer des liens durables entre les jeunes des deux pays et continuer le parcours de sensibilisation européenne initié en 2007 avec le séjour à Paris, telles étaient les idées maîtresses d'"Objectif Berlin", le séjour pour les 13-18 ans, organisé par le comité de jumelage, du 5 au 10 avril dernier.

Rendez-vous donc, ce dimanche 5 avril, sur le parking des écoles publiques d'Argentré pour embarquer dans les minibus. Direction l'Allemagne pour plus de 20h de trajet jusqu'à Berlin ? Non, cette année, pour la première fois dans l'histoire des échanges de jeunes, le bus était remplacé par... l'avion ! Tension et excitation étaient palpables. En effet, ce voyage dans les airs en direction de la capitale allemande était, pour beaucoup, une première.



Enfin sur le tarmac de Berlin !

Pour bien découvrir et mieux comprendre la capitale allemande, le séjour s'articulait autour de trois thèmes.

Berlin réunifiée

1989... 2009 : cette année, Berlin fête le vingtième anniversaire de la chute du mur. Un événement que le comité de jumelage ne pouvait pas manquer. Au programme du séjour : la découverte du mur, bien sûr, mais aussi de l'East Side Gallery (une portion du mur encore debout longue d'un kilomètre entièrement investie par les artistes du monde entier), du célèbre Check Point Charly, le point de passage américain entre Berlin-Est et Berlin-Ouest, ou encore la visite du musée qui retrace l'histoire du mur et des efforts insensés des allemands de l'est pour tenter de passer à l'ouest.

Berlin, capitale

Un an après la chute du mur, Berlin a retrouvé, en 1990, son statut de capitale fédérale de l'Allemagne, perdu en 1945. Les jeunes ont donc été invités à découvrir les institutions politiques de la ville. Direction le "Reichstag", bâtiment construit à la fin du XIXème siècle, qui abrite aujourd'hui le "Bundestag", l'assemblée du parlement allemand. Une rencontre avec Claudia Roth, députée du parti "Vert" allemand, était d'ailleurs prévue. Les jeunes s'y étaient préparés la veille au soir en réfléchissant, en groupe, à de très intéressantes questions. Malheureusement, l'élue ayant eu des obligations de dernière minute, les jeunes n'ont finalement pas obtenu les réponses à leurs questions.

Autre point important d'une capitale, la représentation internationale. L'ambassade de France avait ouvert ses portes au groupe franco-allemand pour une visite très intéressante permettant de mieux comprendre l'importance des relations entre les états européens.



(Nadia Vezzu et Nikola Takov, lors du concert du 25 avril, en l'église de Louvigné)

Renseignements - adhésions :

Académie Lyrique des Pays-de-Loire, A.L.P.L.

« Le Clos Saint-Martin »
8, place Saint-Martin
53210 Louvigné
Tel : 09 51 30 11 45
alpl.lyrique@yahoo.fr

Michele NIGRO, Directeur artistique
Jean-François CARRIC, Président
Virginie MARSOLLIER-BIELA,
Trésorière



Berlin, la ville

Berlin est aussi la plus grande ville d'Allemagne. Un peu de tourisme, en bus, en métro ("U-Bahn") ou à pied, a permis aux jeunes d'apercevoir de nombreux monuments célèbres. Citons pêle-mêle : la porte de Brandebourg, l'avenue Unter den Linden, la toute nouvelle gare centrale ("Hauptbahnhof" construite à l'occasion de la coupe du monde de football), le château de Charlottenbourg, le "Berliner dom" (la cathédrale de Berlin), la Kaiser-Wilhelm-Gedächtniskirche (une église partiellement détruite durant la guerre et magnifiquement restaurée), l'université de Humboldt, l'île aux musées, le mémorial de la Shoah, la colonne de la victoire, la tour de télévision, l'hôtel de ville ("Rotes Rathaus"), ou le "Tiergarten" (un grand parc en plein centre de Berlin)...

Le traditionnel après-midi "shopping" a également permis de flâner dans les allées du "KaDeWe" (en entier : Kaufhaus des Westen), le plus vaste grand magasin d'Europe.

Prochaine rencontre pour ces jeunes : au mois de mai 2010 à Babenhausen, à l'occasion de l'échange officiel.

Retrouvez toutes les photos du séjour (et des séjours précédents) sur le site internet : jeunes.jumelage.fr

Danses et rallye photo : des innovations pour le mâit de mai 2009



Nouveauté 2009 : des danses bavaroises au pied du mâit

Une nouvelle fois, le mâit de mai a été dressé square du Maine à Argentré (à côté de l'ancienne mairie) pour porter haut (13 mètres) les couleurs du jumelage. Cette manifestation reprend la coutume bavaroise qui veut qu'au 1er mai les communes érigent des mâits décorés au milieu de la place du village pour célébrer le retour à la vie de la nature. Comme c'est aussi l'occasion pour les habitants de se réunir pour faire la fête autour du mâit de mai, les jeunes (français et allemands venus spécialement pour cette manifestation) ont interprété des danses folkloriques bavaroises au pied du mâit, entièrement repeint pour l'occasion par les membres du comité. Une prestation de qualité unanimement saluée par les nombreux spectateurs présents. Autre nouveauté marquante de cette année : un rallye-photo à la découverte des chemins d'Argentré. La journée s'est terminée autour d'un sympathique barbecue. L'année prochaine, les louvignéens pourront admirer, de visu, la hauteur et la beauté du mâit de Babenhausen, à l'occasion du déplacement du mois de mai 2010.



Le mâit de mai entièrement repeint pour cette quatrième édition

Réservez votre week-end de l'Ascension 2010 !

A noter dès à présent dans vos agendas : le prochain voyage "ouvert à tous" en Allemagne aura lieu du 13 au 16 mai 2010. Durant ce week-end de l'Ascension, Argentréens et Louvignéens seront reçus par nos amis de Babenhausen. Comme d'habitude, le programme (en cours de réalisation, nous en reparlerons dans le prochain bulletin) réservera aux jeunes et aux moins jeunes un savant mélange de temps de découvertes, de rencontres et de festivités. Un rappel : la pratique de l'allemand n'est absolument pas obligatoire. De nombreux habitués français comme allemands maîtrisent (depuis 18 ans d'échanges) les incontournables des deux langues et sauront aider les "nouveaux". Que vous soyez habitués de ces échanges ou tout simplement curieux de découvrir l'Europe, faites vous dès à présent connaître (préinscription sans engagement) auprès du comité de jumelage :

Sur internet :

www.jumelage.fr/mai2010

Par mail : info@jumelage.fr

Par téléphone auprès de la secrétaire, **Colette LE GALLIOT** : 02 43 37 32 48

Contacts

Comité de Jumelage Argentré-Louvigné-Babenhausen.

Renseignements :

- sur le site internet du comité : www.jumelage.fr

- par email : info@jumelage.fr

- ou auprès du président, **Olivier BENARD** au 02 43 02 03 73.



ASSOCIATION DES JEUNES DE LOUVIGNE (A.J.L.)

L'Association des Jeunes de Louvigné vient de naître au mois de mai.

Cette association a pour but d'animer la commune de LOUVIGNE grâce à différentes actions menées par les jeunes de la commune.

Nous voulons accueillir les jeunes nouveaux arrivants, se réunir certains soirs dans le local prêté par la mairie.



Le bureau de l'AJL

Et pourquoi pas, dans l'avenir, organiser de l'aide aux devoirs pour ceux du primaire et du collège.

Nous avons voulu créer cette association car, entre jeunes, nous nous connaissons bien et il y règne une bonne ambiance.

Pour tous renseignements ou inscriptions, veuillez nous contacter au :

- Président :
Vincent BOURDOISEAU

06 70 66 45 36

- Secrétaire :
Marine BOURSERIE

06 37 79 54 99

-Vice-pdt :
Corinne BOURDOISEAU

06 83 87 52 39

- Trésorier :
Valentin BARRAULT

06 06 66 15 19

THEATRE

La troupe du p'tit patelin vole de ses propres ailes depuis le 30 avril 2009. De ce fait nous remercions le comité d'animation pour nous avoir soutenus durant ces quelques années.

Le bureau du théâtre se compose ainsi :

Président : Roland SEBY

Vice président :

Jean-Claude LEROUGE

Secrétaire : Cécile SEBY

Trésorière : Colette LE GALLIOT

La troupe s'acharne sur le texte pour vous divertir courant janvier 2010 avec une nouvelle pièce.

Pensez dès à présent à réserver vos dates, à savoir :

- **Vendredi 22 janvier 2010 à 20h30**
- **Samedi 23 janvier 2010 à 20h30**
- **Dimanche 24 janvier 2010 à 14h30**
- **Vendredi 29 janvier 2010 à 20h30**
- **Samedi 30 janvier 2010 à 20h30**

Sur ces quelques mots, le théâtre vous souhaite de très bonnes vacances.

Le président,
Roland SEBY

ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La saison 2008-2009 se termine avec notre animatrice Christine Ravel qui a été très appréciée. Les licenciés viennent non seulement pour la gym mais aussi pour le plaisir de se retrouver.

Une séance GV c'est une séance sport-santé :

- Avec des activités physiques diverses
- Pour lutter contre la sédentarité
- Pour partager un temps de loisir et de bien-être
- Pour en retirer des bienfaits dans la vie quotidienne

Nous vous donnons rendez-vous au mois de septembre pour la prochaine saison à la salle des loisirs de Louvigné le lundi. Des informations plus précises vous seront données par voie d'affichage.



De bonnes vacances sportives

La présidente : A TREMBLAY

RE CREA SCRAP

Le SCRAPBOOKING a pour but de mettre en valeur vos plus belles photos. Des ateliers vous sont proposés tout au long de l'année, du matériel est également mis à votre disposition.

Sans présence obligatoire, c'est un lieu d'échanges, de rencontres, et de convivialité !!



Rejoignez-nous tous les jeudis soir à 20h

Salle des fêtes de Louvigné

L'inscription est entre 15 et 20 € par trimestre.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :

Caroline BREARD :

02 43 37 98 07



A votre service

Demande et renouvellement des documents officiels

PASSEPORT

Demande

Depuis le 27 mai 2009, les demandes de passeport ne se font plus à la Mairie mais seulement dans les 14 communes ci-après, du fait de la mise en place du passeport biométrique.

Bonchamp-les-laval	Lassay-les Châteaux
Changé	Laval
Château-Gontier	Mayenne
Craon	Meslay-du-Maine
Ernée	Pré-en-Pail
Evron	Saint Berthevin
Gorron	Villaines-la-Juhel

Se renseigner auprès de ces dernières sur les documents à fournir et les modalités de recueil des photographies.

Coût :

	L'usager fournit les photos	La mairie réalise les photos
0 - 14 ans	19 €	20 €
15 - 18 ans	44 €	45 €
Majeur	88 €	89 €

Inscription sur les listes électorales

Formulaire d'inscription dûment renseigné
Photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité :

- carte nationale d'identité recto-verso
- passeport (photocopie de la double page où figure la photo)
- permis de conduire + justificatif de nationalité

1 justificatif de domicile (facture EDF, gaz, téléphone fixe de - de 3 mois)

Carte grise

Depuis le 15 avril 2009, les demandes de carte grise pour des véhicules neufs se font directement en préfecture ou auprès d'un professionnel de l'automobile.

Les documents à fournir sont :

- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- le certificat de cession établi par l'ancien propriétaire
- le contrôle technique de - de 6 mois si le véhicule a plus de 4 ans
- la carte grise remise par le vendeur revêtue de la mention « vendu le » et signée

A compter du 15 octobre 2009, pour toute opération de changement relative à la carte grise d'un véhicule d'occasion, chaque usager se rendra soit chez un professionnel de l'automobile soit à la préfecture de la Mayenne.

Carte nationale d'identité pour un mineur

Demande

- 2 photos d'identité identiques
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 justificatif de nationalité française (si la personne est née à l'étranger ou née en France mais de parents nés à l'étranger)
- 1 justificatif de l'autorité parentale
- 1 extrait d'acte de naissance avec filiation des parents

Coût : Gratuit

Renouvellement

- 2 photos d'identité identiques
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 justificatif de nationalité française (si la personne est née à l'étranger ou née en France mais de parents nés à l'étranger)
- 1 justificatif de l'autorité parentale
- 1 extrait d'acte de naissance avec filiation des parents
- L'ancienne carte nationale d'identité

Coût : Gratuit si présentation de l'ancienne carte, à défaut, 25 €

Carte nationale d'identité pour un majeur

Demande

- 2 photos d'identité identiques
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 justificatif de nationalité française (si la personne est née à l'étranger ou née en France mais de parents nés à l'étranger)
- 1 extrait d'acte de naissance avec filiation des parents

Coût : Gratuit

Renouvellement

- 2 photos d'identité identiques
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 justificatif de nationalité française (si la personne est née à l'étranger ou née en France mais de parents nés à l'étranger)
- 1 extrait d'acte de naissance avec filiation des parents
- L'ancienne carte nationale d'identité

Coût : Gratuit si présentation de l'ancienne carte, à défaut, 25 €

Demande de duplicata de permis de conduire

- Original du permis de conduire
- ou déclaration de perte ou de vol établie par le commissariat ou la gendarmerie
- 2 photos d'identité identiques
- Photocopie d'un titre d'identité :
 - carte nationale d'identité recto-verso
 - passeport (photocopie de la double page où figure la photo)
 - livret de famille
 - extrait d'acte de naissance
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois

Délai de validité des documents

- Carte nationale d'identité 10 ans
- Passeport pour les mineurs 5 ans
- Passeport pour les majeurs 10 ans

Naissance

Penser à effectuer la reconnaissance anticipée à la mairie, dès les premiers mois de grossesse pour les couples non mariés et pacésés.

Etat civil

NAISSANCES

MONGONDRIY Chloé	le 18.12.08
GEORGET Océane	le 13.01.09
MAAS Valentine	le 13.01.09
VEILLON Lou	le 15.01.09
ROUSSEAU Lola	le 23.04.09

MARIAGE

Virginie CORREIA
et Mickaël DESMOTS

le 30.05.09

QUELQUES RAPPELS DE CITOYENNETÉ

FEU



Article 84 du règlement sanitaire et décret du 18/04/2002 : En agglomération, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ainsi que celui des déchets vers, papiers et cartons.

MATERIEL BRUYANT

Arrêté préfectoral 00-0064 réglementant les bruits de voisinage, ceux-ci sont autorisés :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Les mercredis et samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12h.

PARENTS SOYEZ VIGILANTS !!!

Certains enfants continuent à pénétrer à l'intérieur de la station d'épuration en passant au-dessus des grillages ou en dessous. Des dégradations au site ont été commises et surtout,

il y a un risque de danger de mort : les bassins ne sont pas couverts et présence d'un broyeur !

Le Mercredi, pendant les vacances, le soir...il a été constaté de nombreuses dégradations par des jeunes non surveillés et livrés à eux-mêmes.

Il est ici rappelé que les parents/le représentant légal sont tenus responsables devant la loi des actes occasionnés par enfants dont ils ont la responsabilité ou la garde.



LA VIE COMMUNE

Les Louvignéens s'engagent pour respecter leur environnement

LE BRUIT

- A ne pas gêner les voisins, de jour comme de nuit par des bruits intempestifs.
- A éviter les conflits de voisinage en favorisant le dialogue.
- A apprendre à leur chien à ne pas aboyer inconsidérément.
- A ne pas hurler dans son téléphone portable et à l'éteindre dans les lieux publics.



LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT :

- A respecter, dans la rue et sur la route, les autres usagers et leur sécurité.
- A ne pas stationner en double file, devant les sorties de garages ou sur les passages protégés.
- A respecter les règles qui régissent la vie en société .
- A ne pas faire stationner de véhicules ou motos sur les trottoirs.
- A poursuivre le développement de l'utilisation de véhicules utilitaires propres.



LA PROPRETE

- A pratiquer le tri sélectif .
- A ne pas gêner leurs voisins, de jour comme de nuit , par des dépôts de toute nature .
- A ramasser les besoins de leur chien .
- A restreindre l'espace liberté chien et chat.
- A ne pas cracher par terre, ne pas jeter de papiers, ne pas salir les lieux publics (tags...).



La vie est faite tout autant de respect que de tolérance

« Ma liberté s'arrête là où commence celle des autres ».



LE TRI SELECTIF

Voici quelques rappels pour bien trier

JE DEPOSE LE VERRE

dans le conteneur à bande verte

bocaux, pots, bouteilles



SANS COUVERCLE
NI Bouchon



je ne dépose pas



JE DEPOSE LES BOUTEILLES ET LES FLACONNAGES PLASTIQUES, LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES ET LES BRIQUES

dans le conteneur à bande jaune

flacons opaques en plastique



bouteilles
en plastique



emballages métalliques

briques
alimentaires



je ne dépose pas



JE DEPOSE LE PAPIER ET LE CARTON

dans le conteneur à bande bleue

emballages en carton

journaux, magazines,
prospectus

enveloppes



je ne dépose pas





LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES


DESHERBANTS : DANGER


« 1 gramme de substance active suffit à polluer la consommation en eau de 4 personnes pendant 30 ans ».



Phytosanitaires en Mayenne : l'arrêté préfectoral nouvelles zones interdites de traitement phytosanitaire

Actuellement il est interdit d'appliquer des produits phytosanitaires :

- * à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau référencé par des points bleus, traits bleus pleins et pointillés sur la carte IGN au 1/25000^{ème} (cf. arrêté national du 12 septembre 2006)
- * directement sur les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout ;
- * sur le réseau hydrographique même à sec : fossés, collecteurs d'eau pluviales, points d'eau (mares, étangs...) ; Autrement dit, cela inclut tout ce qui n'est pas inscrit sur les cartes IGN au 1/25000^{ème}.
- * à moins de 5 mètres des sources, puits ou forages.

Ce qui change suite à la signature de l'arrêté préfectoral du 13 mars 2009, il est interdit d'appliquer des produits phytosanitaires :

- * dans les **zones humides** caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante de type joncs, roseaux, iris et sphaignes.
- * et à partir du 01/01/2010, interdiction de traiter à moins d'1 mètre des caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.

Cette réglementation s'applique à tous les utilisateurs de produits phytosanitaires, que ce soit les agriculteurs, les collectivités, les agents des routes ou les particuliers. En cas d'infraction aux dispositions sur l'utilisation des phytosanitaires : **jusqu'à 75000€ d'amende et 2 ans d'emprisonnement.**

De mauvaises pratiques des traitements phytosanitaires (désherbants, pesticides, fongicides, insecticides) sont à l'origine de la pollution du milieu naturel, perturbent son équilibre biologique et contaminent la ressource en eau (rivière, nappe phréatique ...)

En Mayenne, 60 % de l'eau consommée provient des rivières. L'utilisation des produits phytosanitaires représente des risques pour votre santé en cas d'inhalation, de contact ou d'absorption.

Une bonne pratique, c'est :

- Intervenir à bon escient avec des produits adaptés
- Suivre les recommandations et la notice d'emploi des produits
- Respecter la réglementation en vigueur.

REGLEMENTATION

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 interdit l'application de produits phytosanitaires à moins de 5 mètres d'un point d'eau représenté par les points bleus, les traits bleus pleins et pointillés sur la carte IGN au 1/25000^{ème}. L'étiquette de certains produits peut mentionner une zone non traitée (ZNT) supérieure à 5 m : 20, 50 ou 100 m.

Un arrêté préfectoral étend cette interdiction de traitement :

- Sur le reste du réseau hydrographique, même à sec : fossés, collecteurs d'eau pluviale, points d'eau.
- à moins de 5 mètres des sources, forages et puits.
- dans les zones humides caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante de type joncs, roseaux, iris et sphaignes.
- directement sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

SANCTIONS

L'utilisateur de produits phytosanitaires est responsable des conséquences de son traitement. Il doit prendre en compte les conditions climatiques (vent et pluie) pendant et après l'utilisation du produit.

En cas d'infraction, les peines encourues sont fixées par le code rural et, en cas de faits nuisibles sur la santé et/ou dommage à la faune et à la flore, par l'article L.216-6 du code de l'environnement (jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement).

La réglementation interdit toute application de produits phytosanitaires ou pesticides :

- * directement dans les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout ;

À partir du 1^{er} janvier 2010 : interdiction de traiter à moins d'1 mètre des caniveaux, avaloirs et bouches d'égout ;

- * sur le réseau hydrographique même à sec : fossés (tour de champs, tour de routes, de drainage...), collecteurs d'eau pluviales, points d'eau (mares, étangs...) ;

- * à moins de 5 mètres des sources, puits ou forages.

- * dans les zones humides caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante de type :

joncs, roseaux, iris et sphaignes.



Arrêté préfectoral du 13 mars 2009

- * à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau référencé sur la carte IGN au 1/25000^{ème} : rivière, ruisseau... La Zone de Non Traitement (ZNT) est inscrite sur l'étiquette du bidon de produit phytosanitaire.

Aucune application phytosanitaire à moins de 5 mètres d'un point d'eau – voire plus suivant l'étiquette du bidon phytosanitaire

Cette réglementation concerne **tous** les utilisateurs de produits phytosanitaires :

- les agriculteurs
- les collectivités
- les entreprises
- les jardiniers
- et les citoyens.



En outre, les restrictions d'usages peuvent être renforcées dans certains cas.

Qui est concerné par l'interdiction ?

L'utilisateur de produits phytosanitaires est responsable des conséquences de son traitement. En cas d'infraction aux dispositions sur l'utilisation des phytosanitaires : **jusqu'à 75000€ d'amende et 2 ans d'emprisonnement.**

**Les employés communaux ne peuvent pas désherber à la main tout le bourg.
Un appel citoyen est lancé à chacun : nettoyer devant sa propriété contribue à la propreté de tout le village !**



HORAIRES DE LA PETITE EPICERIE ET BAR « LE SAINT MARTIN »

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI
7H A 19H15

SAMEDI
8H A 19H15

DIMANCHE
8H A 12H30

FERME LE MERCREDI

CONGES ANNUELS

DU DIMANCHE 02 AOUT AU LUNDI 24
AOUT INCLUS.

UNE PERMANENCE POUR LE DEPOT
DE PAIN SERA EFFECTUEE A LA
MAISON DES ASSOCIATIONS DE 10H30
A 11H30 LE LUNDI MARDI JEUDI
VENDREDI ET SAMEDI PENDANT
CETTE PERIODE.

QUELQUES RAPPELS DES SERVICES

- Possibilité de retrait d'argent pour les personnes ayant une carte crédit mutuel.
- Recharge ORANGE SFR BOUYGUES et VIRGIN MOBILE.
- Vente de carnet de timbres et timbre à l'unité.

NOUVEAUTE

- Vente de coffrets cadeaux « La doze de sensations » : à partir de 29,90€ jusqu'à 339,90€ pour tous vos loisirs partout en France.

N'hésitez pas à venir vous renseigner à la Petite Epicerie

LES RECETTES DU REPAS DU CCAS 2009

PREPARE PAR LES MEMBRES DU CCAS

TIMBALES DE POISSON CHEMISEES

Cuisson : 15 mn – th 6/7

- 500 g de chair à poisson blanc
- 20 cl crème liquide entière
- 1 petite tranche de saumon fumé (env 160 g)
- 2 belles carottes
- 1 courgette

Dans un robot, déposez la chair à poisson, mixez, ajoutez la crème liquide et l'assaisonnement (sel, poivre, muscade ... selon les goûts) .

Avec l'éplucheur, faire des tagliatelles de carottes et courgettes, les blanchir dans un peu d'eau salée et les éponger avec de l'essuie-tout.

Chemisez les empreintes avec les tagliatelles de légume, mettre la moitié de la chair de poisson, une fine tranche de saumon fumé et à nouveau la chair de poisson.

Recouvrir avec les tagliatelles et faire cuire environ 15 mn. Servir avec une sauce citronnée.



SAUCE CITRONEE

Pour 6 personnes environ

- 1 cuillère à café de moutarde
- 6 cuillères à soupe de crème fraîche
- 75 g de beurre
- Le jus d'un citron
- 1 cuillère à café de ciboulette, sel et poivre

Délaissez la moutarde avec la crème et le jus de citron.

Ajoutez le beurre en petits morceaux et faire chauffer sans faire bouillir, ajoutez la ciboulette hachée. Salez et poivrez

MAGRETS A L'ECARLATE

Pour 4 personnes

Préparation : 25 mn – Cuisson : 25 mn

- 2 magrets de canard
- 5 poires
- 1 orange
- 100 g de sucre en poudre
- 1 bouteille de vin rouge corsé
- 10 cl de crème de cassis
- 60 g de beurre
- 1 bâton de cannelle
- 2 clous de girofle
- 1 cuillère à café de fond de veau déshydraté
- Sel, poivre

Pelez les poires. Versez le vin dans une casserole, ajoutez le sucre, le zeste d'orange, le bâton de cannelle, les clous de girofle et une demie cuillerée à café de poivre moulu.

Portez à ébullition, plongez-y les poires. Laissez frémir environ 20 mn.

Poser les magrets côté peau dans une poêle, faites-les cuire environ 8 mn sur feu modéré et jetez l'excédent de graisse. Retournez les magrets et poursuivez la cuisson 3 à 4 mn.

Déglacez la poêle avec la crème de cassis et 15cl de vin aux épices, puis ajoutez le fond de veau et une poire épépinée et mixée. Incorporez le beurre tout en fouettant. Salez et poivrez.

Découpez les magrets de canard puis répartissez les tranches sur quatre assiettes chaudes. Salez, poivrez.

Entourez les de sauce, ajoutez les poires égouttées et servez sans attendre.

Ce plat s'accompagne très bien avec une purée de céleri.





UN PEU D'HISTOIRE

LES TISSERANDS à LOUVIGNE

L'histoire des gens simples n'est pas écrite. Nos lointains aïeux n'ont pas laissé de traces ou si peu : pas d'écrits, pas de portraits, quelques photographies depuis seulement un siècle et rarement des pièces d'archives. Il reste parfois des traces dans notre paysage, mais parfois seulement quand le tracto-pelle n'est pas encore passé pour défaire en quelques minutes ce que nos ancêtres ont mis des siècles à édifier et entretenir.

De l'activité des tisserands à Louvigné, il ne reste pas grand-chose : une place qui en porte le nom : « Place des Tisserands », des maisons et une légende : « *il y avait des tisserands à Louvigné* ».

Au 17^{ème} siècle à Louvigné, comme partout en Mayenne, la campagne était couverte de grandes taches bleues : c'étaient les champs de lin.



Le lin était omniprésent dans la vie quotidienne : des couches au linceul, dans les draps de lit, le beau linge de table, les dentelles

Le lin c'est du fil, mais avant d'être du fil, c'est une plante qui fut cultivée et transformée à Louvigné pendant plusieurs siècles.



Son origine remonterait au 14^{ème} siècle. Il aurait été importé des Flandres dans le comté de Laval par Béatrix de Gâvres, épouse de Guy IX,

seigneur de Laval.

En 1811, en Mayenne on comptait 1360 hectares de lin.¹ C'est une culture qui a quasiment disparu de notre paysage aujourd'hui. C'est une plante exigeante qui nécessite un sol fertile : elle ne peut être semée au même endroit que tous les 6 ou 7 ans et la semence doit être renouvelée fréquemment.

En 1899, il y avait encore 23 tisserands à Louvigné alors qu'ils avaient déjà disparu d'Argentré et qu'à Bonchamp-les-Laval on n'en recensait que 8.²

Et pourtant, le tissage à la main fit vivre pendant très longtemps un grand nombre de familles à Louvigné. Le claquement des métiers, « tacatac – tacatac » était alors le fond sonore quotidien du bourg mêlé au « ding – ding » du forgeron. Au début du siècle dernier on pouvait encore repérer les maisons de tisserands par leur aspect facilement reconnaissable pour certaines maisons : petites fenêtres au rez-de-chaussée, escalier en pierres montant à l'étage par l'extérieur. La partie basse du sous-sol était réservée aux métiers ou à la buanderie. Au-dessus, c'était la maison d'habitation.



Le Clerc de Flécheray dans un mémoire rédigé vers 1698 dresse le tableau de cette industrie bien implantée en Mayenne³ : « [...] il faut savoir que le fil se trouve partie au marché de Laval, et partie au marché de la ville de Craon où les marchands tisseurs vont tous les dimanches et au marché du lundi matin, ils font leur achat [...] car il faut savoir que le commerce de Laval roule sur trois espèces de personnes : les principaux sont les marchands de toiles en gros qui achètent les toiles [...], les seconds sont les marchands tisseurs ou maîtres

marchands qui ne font pas les toiles mais les font faire. Ceux là achètent le fil à Laval ou à Craon, l'assortissent, font les tresses [...] et les baillent à tête à des apprentis, à des compagnons ou à des ouvriers tisseurs qui n'ont pas les moyens de travailler à leur compte [...] Les troisièmes sont les ouvriers qui sont simples artisans, qui n'ont que leur métier et dont le plus riche n'a pas 100 livres de tous biens meubles [...] » Le Clerc de Flécheray compte environ 5000 tisserands dans le comté de Laval vers 1700.



Hommes et femmes sont occupés à la culture, au filage puis au tissage du lin. Le lin était arraché à la main puis égrené et lié en petites bottes pour être transporté parfois à dos d'homme jusqu'à la buanderie.



Ensuite le lin pouvait être roui dans la mare ; mais cette opération était mieux surveillée dans le lavoir central de la buanderie traversée par un filet d'eau courante. Les bottes étaient disposées en long et maintenues au fond par de grosses pierres. Au bout de quelques jours le lin était retiré du lavoir, où on l'éteignait pour en retirer l'eau, puis mis à sécher dans les prés. Puis le lin

¹ Enquête nationale du 30/06/1811 sur la culture du lin et du chanvre en Mayenne (arch. Dépt. 7 M 53)

² Monographie du canton d'Argentré de 1899, (arch. Dépt. en ligne)

³ Le comté de Laval, son histoire, Le Clerc de Flécheray, 1698



était teillé : cette opération par battage et broyage permettait de séparer la fibre du bois et de l'écorce.

Après le rouissage dans le lavoir, le lin séché dans les prés, teillé, mis sous forme de filasse est ensuite filé par les femmes au rouet et mis en écheveaux.



Ces écheveaux sont lavés et savonnés à l'eau chaude (utilisation de cendre de hêtre) et ils sont foulés avec les pieds dans les auges à fouler.



Ensuite vient l'opération du tissage : il est l'œuvre soit de tisserands campagnards pour lesquels il n'est qu'une occupation accessoire parmi les travaux de la campagne, soit de tisserands des bourgs et des villes.

On apprenait son métier de tisserand chez un maître artisan à partir de 12 ou 14 ans, après le passage chez le notaire, pour la rédaction d'un contrat d'apprentissage comme ceux reçus par Me MAIGNAN, notaire à Louvigné vers 1708 -1712 (Archives départementales de la Mayenne). Le

contrat était signé pour 6 ans. L'apprenti devait être « nourri, logé, lavé et reblanchi » par son maître.

Pour s'imprégner de l'ambiance de l'époque, il est ici reproduit un extrait d'« une famille de tisserands mayennais à la fin du 19^{ème} siècle » (bulletin d'histoire et d'archéologie de la Mayenne, 1971, p 109-120) :

« Auguste est né à Saint Berthevin en 1844 [...]. En 1890, nous retrouvons Auguste [...] installé près du Bourg de Forcé, au village de la Carterie [...], il est devenu fin tisserand [...].

Elle est basse, cette maison, presque chaumière. Ici point d'escalier en pierres. Tout est de plain pied. On entre d'abord dans la salle commune qu'il est convenu d'appeler « maison ». Deux petites fenêtres éclairent parcimonieusement cette salle basse aux poutres apparentes, au sol de terre battue, aux murs inégaux blanchis à la chaux [...]. Attendant à cette première pièce, une autre très petite et sommairement meublée sert de chambre [...]. Et la troisième est vitale : c'est la chambre aux métiers : elle est basse, sombre, à peine éclairée par deux petites fenêtres. Orientée au Nord, elle ne voit presque jamais le soleil qui est l'ennemi des tisserands.

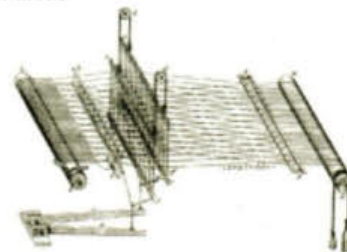


Le fil doit être préservé de la sécheresse et de tout changement de température pour rester souple et se travailler sans se briser.

C'est dans cette cave que le père Auguste et son fils travaillent à longueur de jour [...]. Dès 5 heures du matin, les métiers claquent [...]. Il faut le voir le père Auguste se démener dans son métier, appuyé plus qu'assis sur une sorte de bancelle inclinée : il lance et ramène la navette et la tirant de sa main droite pendant que, de la main gauche, il actionne d'avant en arrière le « chasse » qui resserre les fils que la navette vient d'ajouter à la trame. Les pieds s'appuient alternativement sur des sortes de longues pédales de bois que l'on appelle « marches » (il peut y en avoir 8) pour écarter les nappes du fil de la chaîne et assurer le passage de la navette.



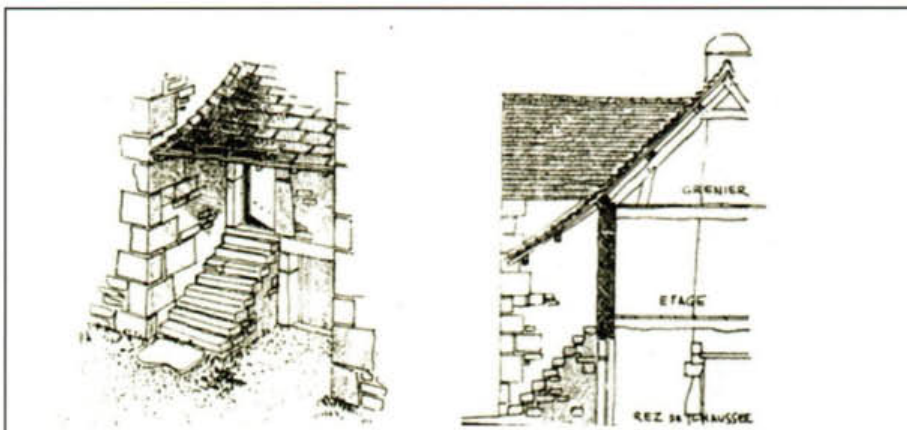
Navette



Métier à tisser

C'est une véritable gymnastique : pendant que les bras et jambes s'agitent dans un mouvement asymétrique, le corps glisse à droite ou à gauche le long de la bancelle. »

L'activité de tisserands à Louvigné a disparue vers 1925.





Vos idées sont les bonnes.

**Si vous avez des idées,
des remarques,
des sujets d'articles,
des photos,
des anecdotes
à nous faire parvenir,**

merci d'envoyer votre courrier nominatif à la Mairie de LOUVIGNE.



Calendrier des Manifestations juillet - décembre 2009

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3 Cinéma Plein air	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juillet

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3 Rentrée scolaire	4	5 Barbecue tennis	6
7	8	9	10	11	12 Rando MONCY	13
14	15	16	17	18 Soirée Choucroute	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Septembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7 Rando MONTSURS	8
9	10	11	12 AG¹³ Rêves d'étoiles	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Novembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Août

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9 Bourse aux Vêtements RENAZE	10 Rando VTT	11
12	13	14	15	16 Classes 9	17	18
19	20	21	22	23 Soirée AFN	24	25
26	27	28	29	30	31	

Octobre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11 Animation Noël	12 Rando CHANGE	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Décembre